



LEXIQUE  
USUEL  
CRITIQUE  
de l'IDEOLOGIE  
DOMINANTE  
ECONOMIQUE  
et SOCIALE

INSTITUT  
D'HISTOIRE  
SOCIALE  
ihs

**F**lexibilité. Remontant au XIV<sup>e</sup> siècle, le substantif *flexibilité* (bas latin *flexibilitus*) est formé sur l'adjectif *flexible* (latin classique *flexibilis*) dérivé du verbe *flectere*, *fléchir*, *courber*, *plier*. Au sens figuré (1509, *Trésor de la Langue Française*) *flexible* signifie selon les dictionnaires : «qui est accessible à des influences diverses», «capable de se modifier et de s'adapter»; esprit, caractère flexible : «docile, maniable, influençable, malléable», «qui s'accommode, se plie facilement aux circonstances, aux ordres de, etc.».

À partir de 1960 le TLF recense des lexies qui attestent d'une extension d'emploi dans le domaine économique : *flexibilité des prix*, *flexibilité automatique des impôts*, *budget flexible*, *politique fiscale flexible*.

D'autres lexies, au début des années 1970, ont pu traduire les aspirations de salarié-e-s à plus de souplesse dans la gestion de leur temps de travail ou de vie : *horaire flexible*, *travail à horaires flexibles*, appelés encore *souples*, *aménagés*, *personnalisés* pour souligner le caractère choisi et non imposé de la mesure.

La primauté donnée au «réalisme économique» à partir du printemps 1982 engendre de nombreux débats sur la *modernisation de l'économie*, *l'efficacité économique*, les *mutations technologiques*. C'est avec ce grand tournant libéral de ralliement à l'économie de marché capitaliste et aux tables de la loi de la libre concurrence que le mot *flexibilité* (traduction du *flexibility* anglo-saxon) s'expose dans le registre sociopolitique à travers un discours économiste qui se veut de compétence et d'efficacité sociales. Alors que, malgré les dispositifs d'aide gouvernementaux mis en place pour inciter les entreprises à créer des emplois, le chômage, massif et endémique, est devenu un «fléau social», le Conseil national du patronat français (CNPF) annonce, fin 1983, qu'il souhaite une négociation sur la «flexibilité du travail et des conditions d'emploi» dans le but d'alléger les contraintes sociales des entreprises «obstacles à l'augmentation des effectifs» et d'accroître la rentabilité des entreprises françaises dans la mondialisation de la concurrence.